

## Compte rendu du Comité de Suivi FEADER 2014-2022

Décembre 2024

### *Propos introductifs*

Discours introductifs de

- Monsieur Thibault LECHAT-VEGA, Troisième Vice-Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, délégué à l'Europe, aux Affaires Institutionnelles, à l'Égalité et aux Relations avec les Guyanais de l'extérieur ;
- Madame Marie-José GAUTHIER, Déléguée et Cheffe de projet Espace pour la Guyane, au sein du Centre Spatial Guyanais ;
- Monsieur Petr LAPKA, Chef de l'Unité France-Bénélux au sein de la DG REGIO de la Commission Européenne ;
- Monsieur Philippe VIELLE, Directeur Général adjoint de la Coordination et de l'Animation Territoriale des Services de l'État en Guyane.

Madame MIRVAL, Cheffe du PAEI de la CTG, propose de commencer la séance par un tour de table avec les personnes en présentiel puis de continuer par une présentation des personnes en distanciel<sup>1</sup>.

Madame MIRVAL explique comment se déroulera la réunion.

L'ordre du jour est annoncé, puis la séance est lancée.

<sup>1</sup> La séance plénière était mixte : présentiel et visioconférence. La liste d'émargement figure en annexe.



**ORDRE DU JOUR**

**Table des matières**

1. PDRG 2014-2022.....	3
A. Etat d'avancement du PDRG 2014-2022.....	3
a) Programmation.....	3
b) Détails par secteur : .....	3
c) Dégagement d'office (DO).....	4
d) Mesure 23 .....	5
2. PERFORMANCE-EVALUATION .....	5
3. CLOTURE DU PROGRAMME.....	6
4. COMMUNICATION .....	6



## 1. PDRG 2014-2022

Intervention de Madame Marie AUGUSTE en charge du Pilotage FEADER.

### A. Etat d'avancement du PDRG 2014-2022

#### a) **Programmation**

La maquette financière du Plan de Développement Rural de Guyane (PDRG) 2014-2022 est de 153.4 Md'€. Cette dernière est divisée en deux enveloppes :

- L'enveloppe socle d'un montant de 139M€ avec un taux de programmation en UE de 92% soit 128M€, et un reste à programmer de 8%.  
Le taux de paiement des dossiers est de 74% soit 103M€ à ce jour.
- L'enveloppe RELANCE EURI d'un montant de 14.4M€ avec un taux de programmation de 79% soit 11.4 Md'€.

Les équipes du Pôle Affaires Européennes et Internationales (PAEI), en charge du suivi du FEADER, travaillent à améliorer le taux de paiement et veillent à une clôture correcte du programme.

Au total, 3256 dossiers sont programmés.

#### b) **Détails par secteur :**

- *Secteur agricole*

Il est constaté globalement un bon taux de programmation sur ces Types d'Operations (TO), à l'exception du TO 311\_Systèmes de qualité – dont le manque de performance est dû à l'abandon de plusieurs projets par les bénéficiaires ; et du TO 821\_Agroforesterie qui suscite des dossiers de petits montants en lien avec les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC).

Sur le volet Relance du programme, 100% de l'enveloppe du TO 411\_Modernisation des exploitations agricoles a été programmée pour 1.6M €

- *Secteur forestier*

Il s'agit d'un secteur actif où les enveloppes ont été bien consommées, les TO 433\_Desserte Bois-œuvre et 712\_Plans de gestion forestière sont les plus sollicités, avec plusieurs ré-abondements budgétaires depuis le début de la programmation.

81% de l'enveloppe du TO 861\_Exploitations forestières ont été programmés sur le volet Relance, pour un montant d'1,1 M€.

- *Secteurs Equipements publics en zone rurale*

Le TO 723\_Voiries rurales est actuellement en sur-programmation, dans la mesure où le solde des dossiers et le désengagement des crédits sont en cours, afin de combler les besoins de fin de programmation.

Le TO 725\_Gestion des déchets en zone rurale n'a pas eu de succès sur le PDRG car il existe d'autres sources de financement (ADEME, Feder), plus attractives pour les porteurs de projets.

Deux dossiers sont concernés par le *carry-over* (ou report des engagements d'une programmation à l'autre) <sup>2</sup> sur le TO 726\_Equipements médico-sociaux. Ces projets ont été programmés sur 2014-2022, mais la fin de leur mise en œuvre opérationnelle, administrative et comptable aura lieu sur la programmation 2023-2027.

- *Secteur Formation, conseil et coopération agricole*

Il s'agit d'un secteur où les enveloppes sont bien consommées, et qui ne suscite pas de problématique particulière.

- *Secteur des aides surfaciques*

L'AG attire l'attention des membres du Comité de suivi sur les difficultés rencontrées pour le recueil des informations concernant les mesures surfaciques, notamment par rapport à l'absence de visibilité sur leurs niveaux de programmation, d'engagements et de paiements.

En effet, les extractions ISIS sont inexploitable et les données transmises par la DEEAF ne répondent pas nécessairement aux besoins de l'AG, en matière de suivi et de fiabilisation.

Les dernières campagnes ont connu un grand succès, avec une augmentation significative des déclarations de surface.

Afin de financer la campagne ICHN 2024, sur la programmation 2014-2022 au lieu du PSN 2023-2027, un abondement d'1 M€, issus des mesures 10 et 11, a été réalisé au profit de la mesure 13.

### **c) Dégagement d'office (DO)**

- *Sur l'enveloppe FEADER SOCLE*

<sup>2</sup> Pour utiliser au mieux les fonds disponibles et réduire au minimum le risque de non-utilisation du budget Feader/Relance, un certain niveau de surréservation et d'éventuels reports est acceptable, à condition que les conditions de l'article 155-4 du [règlement UE 2021/2115](#) soient remplies.

Les équipes du PAEI, comme chaque année, mettent en place un plan d'action avec les services instructeurs, en plus des réunions traditionnelles de suivi DO, afin de déployer une méthodologie adaptée pour favoriser l'atteinte du seuil de dégagement d'office.

- ✓ Le DO 2024 a été atteint.
- ✓ Les Départements Instruction disposent de 2 857 001 € en cours de traitement interne ou à l'ASP.
- ✓ Il reste à trouver 4,8 millions d'euros, pour atteindre le DO 2025 qui était à la base de 20.86M€ d'euros.

Tous les bénéficiaires ont été sollicités pour faire remonter leur demande de paiement.

*-Sur l'enveloppe FEADER RELANCE*

Pour rappel, les objectifs du DO RELANCE étaient les suivants :

- 2024 la cible est de 4.2M d'€
- 2025 la cible est de 10.1 M d'€.

Le DO 2024 a été atteint et les Départements Instruction disposent de 291 890 euros en cours de traitement à l'ASP.

#### **d) Mesure 23**

La mesure 23 est une aide supplémentaire de l'Union Européenne, à destination des États Membres touchés par des catastrophes naturelles. Pour recevoir cette aide, les bénéficiaires doivent justifier de 30% de perte du potentiel de production.

Tous les membres du Comité de Suivi ont été favorables à la modification du PDRG 2014-2022 pour permettre l'implémentation de cette mesure, une fois l'entrée en vigueur du règlement européen applicable.

## **2. PERFORMANCE-EVALUATION**

*Intervention de Madame Soria HORN, cheffe d'unité et en charge de l'évaluation interfonds.*

Les seules alertes de performance du PDRG relèvent des priorité 3 et 5, pour les raisons évoquées précédemment :

- La priorité 3 concerne le TO 311\_Systèmes de qualité, qui suscite historiquement beaucoup de « petits » projets, de faible montant, dont un grand nombre a été abandonné.
- La priorité 5 concerne les TO 641\_Exploitation de Bois-Energie et Biomasse, 821\_Agroforesterie (lié aux MAEC), et 1661\_Animation Bois-Energie et Biomasse. Ces TO ont notamment été concurrencés par des dispositifs, hors FEADER, plus attractifs.

### 3. CLÔTURE DU PROGRAMME

*Intervention de Madame Marie AUGUSTE, en charge du Pilotage FEADER*

Afin d'anticiper la fin de gestion, et de permettre la finalisation des projets dans les meilleures conditions, les dates de clôture ont été communiquées.

- La date limite de réception des demandes de paiement est fixée au 30/04/2025
- La date limite de transmission des demandes de paiement à l'ASP est fixée au 30/06/2025
- La réalisation des derniers paiements est fixée au 31/12/2025

### 4. COMMUNICATION

*Intervention de Madame Georgia LARANCE, cheffe du département animation et communication.*

Dans le contexte de transition, entre les deux programmations, il a été décidé de mettre en place une stratégie de communication commune aux différents fonds tout en prenant en compte les spécificités des porteurs de projets rencontrés pour chaque fonds.

Pour rappel, deux objectifs principaux ont été fixés sur 2014-2022. Dans un premier temps, une communication le plus large possible sur le nouveau programme est en cours de réalisation. L'idée est de commencer graduellement la communication et surtout de sensibiliser toutes les parties prenantes sur la dématérialisation qui va être un point important compte tenu de la structure de la population des porteurs de projet à accompagner. Il est nécessaire de poursuivre la valorisation des réalisations et de communiquer sur les enveloppes disponibles sur le programme actuel durant cette phase de transition.

- Objectif 1 : Faire connaître les programmes
- Objectif 2 : Faire connaître la CTG comme l'interlocuteur des fonds européens

Pour ce faire, quatre principales activités ont été mises en place ;



- ✓ Accueil/accompagnement des bénéficiaires
- ✓ Animation territoriale
- ✓ Communication
- ✓ Respect des obligations de publicité

Concernant le volet Accompagnement des bénéficiaires, il a été prodigué des conseils pour le respect des obligations de publicité. De même, des autocollants ont été remis pour les divers fonds aux bénéficiaires potentiels et des panneaux A3 ou A2 pour le FEADER particulièrement. Des Webinaires ont été proposés sur les obligations de publicité et les demandes de paiement.

Pour le lancement de l'ensemble des programmes, plusieurs types d'actions de communication ont été réalisées notamment :

- Des spots radio,
- Insertion presse,
- Des plaques/panneaux,
- Site web et médias sociaux, et
- La création de supports écrits notamment des flyers et des affiches.

Des outils de promotion nécessaires aux participations à des salons, des invitations pour parler des accompagnements possibles via le FEADER ont été réalisés.

Madame MIRVAL clôture la séance en remerciant tout un chacun.

Fin de la séance.

**Pour la Collectivité Territoriale de Guyane**

Collectivité  
Territoriale  
de Guyane


**P. LE Président et par délégation  
Le 1er Vice-Président**



**Jean-Paul FERREIRA**

**Pour l'Etat**

Pour le Préfet  
Directrice Générale de la Coordination  
et de l'Animation Territoriale



**Margot RENAULT**

